

NOMINATIONS AUX EMPLOIS.

22. Le mode actuel, qui est si généralement suivi, de faire des nominations politiques sans examen pour s'assurer de la compétence des candidats, nous paraît défectueux au suprême degré, et la plupart des témoins que nous avons interrogés avouent franchement qu'ils partagent cette manière de voir. Il n'offre aucune garantie à l'accomplissement des services publics ; il met les ministres dans un grave embarras sous ce rapport, et il soumet à une pression souvent irrésistible les membres du parlement que l'on fait consentir à la nomination de personnes incapables. Il a, croyons-nous, un funeste effet sur l'esprit public en faisant de la convoitise des emplois un mobile de la conduite politique ; car si les premières charges de l'Etat sont l'objet de la louable et légitime ambition des hommes d'Etat, les tiraillements auxquels un chétif patronage et les emplois secondaires du service donnent lieu ne peuvent qu'avoir un mauvais effet et sur ceux qui exercent ce patronage et sur ceux qui en jouissent.

23. Nonobstant la répugnance de certains témoins à s'expliquer clairement sur l'incapacité de leurs subordonnés, ils en ont dit assez pour nous faire conclure que le service est susceptible d'être considérablement amélioré, et qu'on y a mis des personnes dont les habitudes, le manque d'instruction ou l'inaptitude aux affaires, ne pourraient manquer d'amener un état de choses qui justifie pleinement la plupart des propositions contenues dans le renvoi à la commission. Mais, indépendamment des déclarations spécifiques de la preuve, nous trouvons dans sa teneur générale et dans ce que nous avons observé nous-mêmes, d'amples raisons pour conclure que le service a besoin de réformes, et qu'il n'a pas été suffisamment mis à l'abri des pernicieux effets du patronage politique.

24. A cette funeste influence se rattachent presque tous les abus qui exigent une réforme. C'est à elle que nous devons de voir admis dans le service des hommes qui sont trop vieux pour être de bons fonctionnaires, d'autres qui, en raison de leur santé compromise et de leur constitution affaiblie, ne peuvent pas espérer de devenir jamais, d'autres contre lesquels leurs habitudes personnelles constituent une objection pareillement fatale, d'autres que leur manque d'instruction rend impropres au service, d'autres enfin dont le manque d'aptitudes est tel qu'ils n'ont jamais pu réussir dans leurs affaires ; c'est à elle que nous devons la nomination de gens qui entrent dans le service avec l'idée d'y mener une existence facile et agréable.

A la même influence on peut attribuer la plupart des nominations d'hommes du dehors aux meilleures charges, au détriment de bons fonctionnaires efficaces éprouvés ; elle est la cause du mécontentement et de la démoralisation qui naissent de la pensée, justifiée par une expérience amère, que l'accomplissement fidèle et zélé du devoir ne constitue pas des titres à l'obtention des hauts emplois, qui, la preuve le démontre abondamment, sont trop souvent donnés à des personnes dont le principal titre repose sur les services politiques qu'elles ont rendus à leur parti. Nous devons ajouter que ces observations s'appliquent avec encore plus de force au service extérieur, où il n'y a que peu de chances d'avancement ou d'augmentation d'appointments. A ces sortes de nominations on peut attribuer plus qu'à toute autre cause, le peu de zèle que plusieurs des fonctionnaires publics mettent à remplir leurs devoirs. Ils n'ont rien pour les encourager à faire plus que le strict nécessaire, et ils le font par manière d'acquit, car leurs chances d'arriver par ce moyen sont les mêmes que s'ils déployaient la plus